



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 8 DÉCEMBRE.

Samedi prochain étant le jour de la naissance du roi des Belges, né en 1790, cet anniversaire sera célébré avec beaucoup de cérémonies par ses royales parentes la duchesse de Kent et la princesse Victoria, à Clarmont.

On écrit de Brighthelm, le 7, que le roi ni la reine ne se sont montrés ce jour-là en public, à cause de la continuation du mauvais temps.

Le prince de Polignac a fait distribuer des invitations pour un grand dîner qu'il donne lundi soir.

Le second fils du prince de Canino, qui s'est échappé de Rome, il y a plusieurs mois, et s'était réfugié en Toscane, est arrivé à Londres lundi dernier.

Le second fils de sir John O'Connell, vient de mourir à l'âge de 17 ans. A 15 ans il avait publié un poème sur l'Homme, qui, dit-on, aurait fait honneur à un esprit plus mûr.

Les informations reçues des comités manufacturiers de l'Angleterre sont très favorables sous le rapport financier, et de nature à rassurer le crédit public. Des envois considérables d'or vont être faits pour ce pays, de la France et d'autres pays du continent. Une partie des capitaux est déjà arrivée, et les fonds en lingots de la Banque d'Angleterre seront augmentés dans peu de temps, jusqu'à la valeur de trois millions et demi sterling. (Courrier.)

Depuis six semaines la houille a haussé de 1 sh. 4 d. à 3 sh.

On écrit de Lisbonne, 4^{re} décembre :

L'expédition migueliste a enfin fait son apparition. Elle consiste en deux bateaux à vapeur et un grand vaisseau à voiles, tous ces bâtiments ont été aperçus à Lagos, avec l'ancien pavillon portugais, adopté par don Miguel, par le brick de guerre français l'Oréste, qui est arrivé ici ce matin avec les nouvelles. L'Oréste leur a donné la chasse, mais ils sont bientôt parvenus à se mettre hors de vue. Comme deux vaisseaux portugais croisent sur les côtes, leur apparition paraît être une feinte pour faciliter leur débarquement dans une province du nord.

Le gouvernement est très alarmé, car il sait très bien que les troupes, surtout la cavalerie à laquelle on ne peut pas se fier, et que le peuple est en général mécontent et accepterait avec plaisir un gouvernement qui le soustrairait au pouvoir des clubs et de la garde nationale. Les forces qui se trouvent dans les Algarves ne s'élèvent pas à 2,000 hommes, et toute l'armée ne se monte pas à 40,000. On a publié un décret pour le recrutement de 8,700 hommes, tandis que l'on doit déjà 5 mois de solde aux soldats et 10 mois aux officiers. La marine a déjà renoncé à tout espoir de recevoir une obole.

(Morning Herald.)

Il a paru une proclamation de don Miguel, datée du palais de Valla Strazzi à Rome, le 24 octobre 1836.

Il s'adresse à la nation portugaise et l'engage à ne pas perdre courage, disant que son légitime souverain est impatient de retourner auprès d'elle, et de la sauver de la domination des étrangers, à continuer à lui être fidèle, que bientôt ils seront appelés à combattre pour les anciennes lois du pays et pour la religion de leurs ancêtres. Il expose ensuite les conditions qui lui ont été imposées par la convention d'Evora, ne l'engage point, attendu qu'elles ont été extorquées par la force et acceptées par lui pour épargner de plus grands malheurs à la nation. Il conclut en engageant instamment tous les portugais à rester unis, fermes et constants, et à se préparer au moment où leur souverain paraîtra devant eux.

SOUVENIRS DE L'EMPIRE.

XXVI. L'EMPEREUR ET LE JEUNE SOLDAT DE SA GARDE.

Ce fut dans un des bassins que l'on était en train de construire pour les travaux du camp de Boulogne, qu'un matin, un jeune soldat de la garde impériale, enfoncé dans la vase jusqu'au cou, tira de toutes ses forces, sans pouvoir venir à bout de la dégrager, une brouette encore plus embourbée que lui. Tout couvert de sueur et ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes, il jurait et pestait comme un véritable charretier embourbé. Le hasard lui faisant lever les yeux, il aperçut à quelques pas de lui, l'empereur suivi de Berthier, qui visitaient les travaux. Il se met alors à chanter, d'un ton sentimental, ce refrain de l'ariette d'un opéra-comique alors très à la mode :

« Vous qui protégez les amours,
Venez, venez à mon secours... »

A ces paroles, plus encore qu'à la pantomime du travailleur, l'empereur ne peut s'empêcher de rire. Il fait signe au pauvre soldat de venir à lui. — « Ah ! ah ! dit Napoléon, tu es dans la garde, à ce que je vois dans quel régiment? — Sire, dans le premier des grenadiers. — Depuis quand? — Sire, depuis que vous êtes empereur. — Oh ! oh ! il n'y a pas long temps... Il y a trop peu de temps, n'est-ce pas, pour que je te fasse officier? Mais conduis-toi bien, et je te ferai nommer sergent; après cela, si tu veux l'épaulette... eh bien! sur le premier champ de bataille, nous verrons... Es-tu content? — Oui, sire, très-content. — Berthier, continua l'empereur en s'adressant au major général, prenez le nom de ce jeune homme, vous lui ferez donner 200 fr pour faire nettoyer son pantalon. » — Puis se tournant du côté de son protégé, il ajouta : « Allons, adieu, et tâche de retirer ta brouette, car cela ne me regarde pas. »

Et l'empereur continua son inspection au milieu des acclamations des soldats accourus sur son passage.

XXVII. LE RÊVE RÉALISÉ.

Au mois de septembre 1804, l'empereur étant à Mayence, il lui prend fantaisie un matin d'aller avec Joséphine et quelques officiers de sa maison, déjeuner dans une petite île du Rhin, où on lui avait dit qu'était autrefois la maison de campagne de l'électeur, appelée la Favorite. On arrive, mais il ne reste de cette habitation aucune trace. Elle avait été démolie depuis deux ans. Il n'y avait pas même dans l'île un arbre à l'ombre duquel on put se mettre à l'abri; n'importe, les ordres avaient été donnés; le déjeuner est servi sur l'herbe et chacun prend place tant bien que mal.

Pendant ce repas champêtre, Napoléon aperçoit une pauvre femme

— Une lettre de New-York du 16 novembre, porte :

« La crise dont je vous ai parlé continue toujours et ne fait qu'augmenter. L'Angleterre refuse d'escompter une grande partie des billets tirés sur elle par les commerçants de ce pays-ci. Chaque arrivée apporte de nouveaux refus qui multiplient la gêne et jettent l'embarras dans toutes les transactions. On ne perd pas courage cependant; chacun redouble d'énergie et la place n'a éprouvé encore qu'un petit nombre de faillites; mais les affaires sont peu considérables; on fait peu de commandes en Europe, et les manufactures de la France et de l'Angleterre souffriront sans doute. A Boston, la situation est la même qu'à New-York. »

— L'Abeille, journal de l'état de la Nouvelle-Orléans, publie le bulletin de candidature et la profession de foi que voici :

Pour président, M. Van Buren; pour vice-président, R. D. M. Johnson.

« Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des États-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de président, me montrer toujours inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des états dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler, de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet. »

MARTIN VAN BUREN.

FRANCE. — PARIS, 8 DÉCEMBRE.

Rien de Constantinople aujourd'hui dans les journaux de Paris, ni dans ceux de Marseille.

M. d'Haussez, ex-ministre de Charles X, continue à résider en Suisse, malgré l'invitation qu'il a reçue de se rendre à Goritz.

M. Thiers a obtenu ce matin une audience du roi, avec lequel il est resté longtemps en conférence.

La France, la Gazette de France, et la Quotidienne ont été saisies aujourd'hui; il paraît que c'est toujours pour des nouvelles de Goritz.

La cour royale de Colmar a rendu le 6 son arrêt de mise en accusation, dans l'affaire de Strasbourg :

Les réquisitions de M. le procureur-général ont toutes été adoptées. Des huit accusés en état d'arrestation, sept ont été mis en accusation. Un seul, le valet de chambre du prince Louis, a été relâché par la chambre d'accusation.

La cour, tout en reconnaissant dans les motifs de son arrêt qu'il y avait eu dans l'enlèvement du prince Napoléon-Louis, atteinte à la légalité, aurait cependant déclaré que des raisons de haute politique gouvernementale pouvaient avoir motivé cette mesure, et que dès lors il n'y avait lieu de statuer; mais le dispositif de l'arrêt est, dit-on, muet sur ce point.

Le Nestor des écuyers, M. Antoine Franconi, vient de terminer sa longue carrière à l'âge de 98 ans 1/2. Ses obsèques

ont eu lieu ce matin à l'église de Sainte-Élisabeth (rue du Temple.)

Bulletin de la bourse de Paris du 10. — Nos fonds ont ouvert assez faibles dans les cours de 79 1/2; on a remonté à 2 heures et demie à 79 5/8, et à 3 heures on n'était plus qu'à 79 40/100. On remarquait beaucoup de ventes par réalisations de bénéfices.

On parlait beaucoup d'une action très meurtrière qui aurait eu lieu le 4 courant devant Bilbao, entre Espartero et les chefs carlistes réunis. Le combat aurait duré toute la journée, mais la garnison de Bilbao ayant fait une sortie vigoureuse, aurait décidé la victoire en faveur des christinos, qui seraient dans la ville et qui auraient forcé Casa Egia et Villaréal à lever le siège dans le plus grand désordre.

On ajoutait encore beaucoup d'autres détails à cette nouvelle, que le coin légitimiste de la bourse s'obstinait à démentir, en disant que les deux partis étaient restés en présence, jusqu'au 4 au soir, sans en venir aux mains. Quoiqu'il en soit, les cours de la rente active se sont un peu resserrés de ces bruits favorables; cette valeur a monté un moment à 21 1/4, et a fléchi plus tard à 20 7/8.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère, qui aurait pu nous sortir d'incertitude avec une dépêche télégraphique, en donne bien une, mais justement de la même date que les lettres venues par la poste, et qui ne confirme pas ce qu'elles annoncent.

Bayonne, 5 décembre, 4 heures du soir.

Des lettres de Durango, du 3, ne disent rien de nouveau de Bilbao. Celles du quartier-général d'Espartero n'annoncent pas qu'il doive attaquer avant le 5.

Irribaren a attaqué le 2, à Cintruénigo, l'arrière-garde de Cabrera, et lui a pris quelques hommes et quelques chevaux.

Nous ne pouvons que répéter que même parmi les légitimistes, on présentait les choses sous un aspect plus décidé en faveur des défenseurs de Bilbao.

Une autre dépêche, publiée par le journal ministériel, porte :

Bayonne, 6 décembre, 8 heures.

Le général Narvaz mande d'Arcos du 26, que la veille il a battu complètement Gomez; il lui a tué beaucoup de monde et pris 150 hommes, et que la division de la garde commandée par Riberó étant arrivée à Arcos, il allait avec la cavalerie poursuivre Gomez sur Montellano, où il est arrivé avec 3,000 hommes seulement dans le plus grand désordre.

Toutes les troupes carlistes sur la ligne de Tolosa à la Bidassoa sont parties pour Bilbao.

La nouvelle de la défaite de Gomez se confirme par la voie d'Angleterre. Voici un extrait des journaux de Londres.

Le Morning Chronicle a reçu un courrier extraordinaire, il publie dans sa seconde édition la dépêche suivante :

Rapport officiel du commandant militaire de la province de Xérès.

Xérès, 26 novembre à minuit.

Le maréchal-de-camp le comte de Mirasol ayant opéré hier la jonction de ses troupes avec celles de la division com-

lesquels se trouvait un adjutant-général; aussi spirituel que brave, nommé Martial Thomas.

Au milieu du dîner, le général, qui aimait un peu trop la raillerie, et qui plaisantait souvent ses inférieurs d'une manière vraiment inconvenante, regarda d'un air goguenard le jeune adjutant, et lui dit : « Mais, monsieur Martial Thomas, pourquoi, ne vous nomme-t-on pas Thomas le martial? cela serait bien mieux. — Pourquoi, général? répondit l'adjutant avec autant de sang-froid que de simplicité; par la même raison qui fait qu'on vous appelle d'Hautpoul, et non pas poule d'eau. »

XXX. LE GRENADEUR INDEPENDANT.

Le dépouillement des votes, sur la question de savoir si Bonaparte serait proclamé ou non consul à vie, ayant été confié au sénat, le résultat en fut rendu public, le 14 thermidor an X (2 août 1802), et annoncé le 15, à Napoléon, par le président Barthélemy. Sur 4,577,259 votans, 3,568,485 votèrent POUR, et 9, 74 CONTRE. La plupart des votes négatifs furent donnés dans l'armée.

A cette occasion, un grenadier du 2^e bataillon du 24^e régiment, nommé Jabalot, ayant signé son, sur le registre où chaque soldat devait émettre son vote, ceux qui ne savaient pas écrire avaient apposé une petite barre pour la négative, ou une croix pour l'affirmative; le commandant du bataillon auquel appartenait Jabalot, le fait appeler immédiatement. D'abord il lui adresse des compliments sur sa belle tenue, lui fait boire la goutte, puis ensuite, relevant sa moustache, il lui dit : « Comment! c'est toi Jabalot, toi qui es un ancien, un brave; toi qui as fait la campagne d'Italie, qui as été en Egypte; toi qui as l'honneur d'être grenadier dans la 1^{re} du 2^e du 24^e; tu ne veux pas que ton ancien général, que le vainqueur des pyramides soit ton chef?... Tu déshonores sa grenade. Regarde-moi, est-ce que j'ai signé non? — Vous citoyen-commandant, c'est bon; mais moi, c'est différent. — Et par quelle raison, grenadier Jabalot? — Par la raison, citoyen-commandant, que si je me suis battu pendant dix ans pour qu'il n'y ait pas de roi de France, ce n'est pas non plus pour qu'il y ait, à leur place des consuls à vie. — Mais s'il n'y avait pas eu ces chefs instruits par le premier Consul de la conduite, il est capable de l'envoyer à la salle de police pour le reste de ses jours? — Bah! bah!... Ça lui sera bien égal, au premier consul; ce que vous me dites là; citoyen commandant, c'est bon pour les habits brodés; moi je n'ai pas peur de perdre ma place. »

XXXI. L'ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE D'ARCOLE.

Le 7 novembre 1804, par une belle matinée d'automne, l'empereur sortait du parc de St. Cloud pour aller chasser chez le maréchal

Un événement des plus déplorables est arrivé samedi dernier, à deux heures après-midi, au commencement du pré Mativa, à la Boverie. Un homme y a perdu la vie! Cet endroit qui depuis 8 à 10 jours est submergé, présente en ce moment, à l'angle du mur du bureau de l'octroi municipal, l'aspect d'un coup d'eau terrible et tel qu'on n'en rencontrerait dans le voisinage d'aucune usine. Le malheureux qui y a trouvé la mort, conduisait avec son camarade, une charrette de brasseur, appartenant à M. M.... Ils voulurent franchir cet effroyable passage pour transporter de la bière à un cabaretier aux Venues. Arrivé à l'endroit périlleux, le cheval qui ne put résister au torrent se détourna d'un pas, tomba dans une excavation et fut, en un clin d'œil, englouti avec ses conducteurs et la charrette. L'un eut le bonheur inouï d'échapper au péril; mais l'autre fut rapidement emporté et noyé, ainsi que le cheval qui gît encore dans l'eau avec la charrette.

Ce qui a occasionné ce malheur, c'est l'impulsion qui a été donnée aux conducteurs de la charrette de M. M... par d'autres charretiers qui passent par là pour transporter de la houille au fourneau des Venues, qui eux-mêmes ont failli trois fois depuis huit jours, être victimes de leur dévouement à servir ledit fourneau, en prenant la route de la Boverie pour épargner un excédant de frais résultant du transport par la commune de Grivegnée.

Un habitant de la Boverie, le sieur Eugène Periez fils, en donnant à ce triste événement des preuves de dévouement, était presque parvenu à sauver l'infortuné conducteur; mais tous ses efforts ont échoué par la violence du courant. Le sieur Laurent Doublestein, qui a aussi mérité des éloges pour l'empressement qu'il a déployé en cette circonstance, n'a pu obtenir aucun succès non plus.

Puisse ce terrible accident faire une impression profonde et de nature à ne plus permettre de voir exposer la vie de malheureux charretiers. (1) (Communiqué.)

De tous les pittoresques présents et passés, l'Album des Théâtres est certainement le plus artistique et le plus fashionable. Ce joli recueil, d'une exécution très-remarquable, est destiné à paraître sur les tables de tous les salons et dans tous les cartons des amateurs. MM. Guyot, E. Blaze et A. Debaeg ont en l'heureuse idée de reproduire par la gravure les principales scènes des œuvres dramatiques favorablement accueillies du public. Les trois premiers livraisons: les Huguenots, Jean, le Postillon de Longjumeau, sont en vente; Marie paraîtra le 15 décembre, les autres se succéderont de quinze en quinze jours.

Pour un prix extrêmement modique, les amateurs réuniront, dans un volume magnifiquement illustré, l'histoire du Théâtre moderne pendant un an.

DE LA LOI SUR LE SEL. (1^{er} Article.)

La chambre des représentants va être appelée à délibérer sur un objet important, nous voulons parler des modifications proposées par le gouvernement à la loi sur le sel. Nous n'entrerons point dans tous les détails du projet de M. le ministre des finances, nous nous bornerons à faire connaître d'une manière succincte, les principaux changements qu'il apporterait à la législation existante.

La somme des droits payés aujourd'hui sur 100 kil. de sel est de 17 francs 61 centimes. M. le ministre propose de remplacer ces droits d'ivers par un impôt unique de 16 francs. C'est donc une diminution de droit de 1 franc 61 centimes.

La circulation du sel brut et raffiné deviendrait libre dans toute l'étendue du royaume; elle ne serait interdite que dans le rayon de douane de 2,500 mètres de profondeur indiqué dans le projet.

L'importation du sel brut ou raffiné ne sera plus permise que par les seuls ports d'Anvers et Ostende.

(1) Le vœu de l'auteur de cet article est accompli. Voyez plus loin l'arrêté de l'administration communale.

L'eau de mer subirait une accise de 50 centimes par hectolitre.

Ces modifications sont diversement appréciées, M. le ministre des finances pense qu'entre autres avantages, il en résultera une diminution dans le prix de l'article qui n'ira pas à moins de 9 ou 10 p. 0/0.

Des personnes qui ont étudié la matière, peuvent au contraire que le sel éprouvera une nouvelle augmentation de prix. Voici les raisons sur lesquelles elles fondent leurs opinions.

Le sel arrive aujourd'hui directement à Bruxelles, à Gand, à Louvain. D'après le projet, il n'en sera plus ainsi, le sel devra d'abord être déchargé à Anvers, ou à Ostende, et expédié ensuite de ces deux ports dans les villes que nous venons d'indiquer. On comprend facilement que ce nouveau chargement est de nature à faire augmenter le prix du sel au moins à Bruxelles, à Louvain et à Gand.

Avec un peu d'attention, on comprendra aussi que l'inconvénient que nous venons de signaler s'étendra à d'autres parties du royaume, dans notre province, comme dans celle du Luxembourg, par exemple. En effet, comme nous venons de le dire, le sel peut arriver aujourd'hui par eau, jusqu'à Bruxelles et Louvain. De ces deux points il peut être expédié pour Liège, mais si le projet de M. le ministre des finances était adopté, et si du sel nous était expédié des deux villes susdites, ce ne serait aussi qu'au prix de deux déchargements. Si, au contraire, pour éviter les deux déchargements le sel nous est désormais expédié directement d'Anvers ou d'Ostende, ce ne sera plus en partie par la voie des canaux, comme aujourd'hui; le trajet devra être opéré tout entier, par voie de roulage, ce qui sera plus coûteux, et fera hausser le prix du sel.

Le projet du ministre subit encore une autre critique, on dit que l'impôt de 50 centimes par hectolitre, d'eau de mer, portera un notable préjudice aux sauniers qui font usage de cette eau, et qui ne sauraient en employer d'autre.

Nous attendrons les explications du ministre pour nous prononcer sur la valeur de ces critiques. Mais nous dirons dès aujourd'hui que la diminution proposée n'est point assez considérable. Nous avons déjà eu l'occasion de nous déclarer en faveur des petites taxes, alors surtout qu'elles frappent sur des objets de première nécessité. Les faits ont prouvé que, presque toujours, on peut dans ce cas opérer des réductions assez notables, sans préjudice pour le trésor. Un peu plus tôt, un peu plus tard, les recettes remontent à leur précédent niveau, ou reçoivent même un nouvel accroissement. Ce fait n'a point été constaté une seule fois: les effets de la réduction des impôts ont presque toujours été un avantage considérable pour le trésor public. Nous ne citerons pas l'expérience faite par Turgot, qui réduisit de moitié l'octroi de Paris, sur le poisson, sans voir diminuer le revenu de la capitale; nous pouvons invoquer des exemples récents. L'Angleterre est entrée dans la voie de la modération des impôts. Elle a abaissé les droits sur le café, sur le thé, sur la drêche. Eh bien! les recettes sur le thé, qui, en 1820, produisaient 77,140,000 frs., se sont élevées en 1835 à 103,680,000 frs. Les impôts sur le café et la drêche, ont également procuré des recettes plus fortes au trésor. Il en a été de même pour les soies, pour les laines, pour les spiritueux, et dernièrement, nous avons vu la réduction du droit de timbre pour les journaux produire des effets analogues.

Nous indiquerons en terminant une dernière considération, c'est qu'il s'agit ici d'un impôt qui pèse principalement sur les classes pauvres. Tout le monde sait que le pauvre consomme beaucoup plus de sel que le riche. On a fait, à ce sujet, cette remarque fort juste, que dans les campagnes il sert même à la manipulation du pain. On sait, en effet, que le paysan ne met le feu au four que tous les huit ou dix jours, et pour préserver le pain de la moisissure, on est obligé de le saler.

loi, à la description de cette étrange cavalerie, Davoust, après avoir réfléchi un instant, comprit le ridicule de cette proposition; et se croyant mystifié, il ordonna, dans un premier mouvement de colère au chef de la gendarmerie du camp, d'attacher le pauvre Quatre-mère-d'Isouval et de le conduire à pied jusqu'à Paris de brigade en brigade.

XXXIX. DEVOUEMENT DE DEUX GRENADIERS.

Napoléon reçut durant le siège de St.-Jean-d'Acre une preuve bien touchante du dévouement héroïque. Etant dans une tranchée, une bombe tombe à ses pieds: deux grenadiers se jettent aussitôt sur lui, le placent entre eux deux, et élevant leurs bras au dessus de sa tête, le couvrent de toutes parts, par bonheur la bombe respecta tout le groupe, nul ne fut touché.

Un de ces deux braves était Daumesnil, qui depuis fut général et défendit Vincennes en 1841.

XL. LEÇON DE SOBRIÉTÉ.

Après que la grande armée rassemblée au camp de Boulogne, eut reçu l'ordre de marcher sur le Rhin, l'empereur partit de Paris pour rejoindre ses troupes, vers la fin de septembre, et alla, sans s'arrêter, jusqu'à Strasbourg. Le lendemain de son arrivée dans cette ville, l'armée française commença à défilé sur le pont de Kehl.

Dès la veille, Napoléon avait ordonné à la plupart des officiers-généraux de se rendre sur les bords du Rhin le jour suivant, à six heures précises du matin. Le lendemain, une heure avant celle de ce rendez-vous, et malgré la pluie qui tombait par torrents, l'empereur se transporta seul à la tête du pont, pour s'assurer de l'exécution des ordres qu'il avait donnés; et là, il reçut continuellement la pluie jusqu'au moment où les premières colonnes, s'étant déployées, eurent franchi le pont et se furent rangées de l'autre côté du fleuve. Dans cette circonstance, l'empereur fut trempé de façon que les gouttes d'eau qui décollaient de ses habits se réunissant sous le ventre de son cheval, avaient fini par y former comme une petite rigole. Son chapeau était tellement imbibé de pluie que le derrière, en tombant sur ses épaules, en eut dit de ces feutres que portent habituellement les charbonniers de Paris. Bientôt les généraux qui l'attendaient étant venus l'entourer, quand il les vit rassemblés autour de lui, il leur dit:

« Tout va bien, messieurs, voilà un grand pas de fait contre nos ennemis. » — Puis regardant autour de lui, il ajouta d'un ton de surprise:

« Mais, où est donc Vandamme? je ne le vois pas!... Pourquoi n'est-il pas ici!... serait-il mort? »

Et personne ne disait mot. L'empereur reprit: « Eh bien! répondez-moi donc, messieurs, qu'est devenu Vandamme? »

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, Considérant que le chemin situé vis-à-vis de l'entrée du Pré Mativa, est totalement couvert par les eaux de la Meuse, et qu'il y a un danger imminent pour la circulation des chevaux et voitures; Vu l'article 94 de la loi communale;

Arrête d'urgence: 1^o La circulation des chevaux et voitures est provisoirement interdite sur le chemin situé vis-à-vis du Pré Mativa, à la Boverie. Des poteaux seront placés à cet effet vis-à-vis du rivage en aval du jardin appartenant au sieur Decamps. 2^o Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché. Il sera soumis au conseil dans sa plus prochaine réunion. A l'Hôtel-de-Ville, le 10 décembre 1836.

Le président, L. JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIÈGE. — Elections communales.

Le collège des bourgmestre et échevins, Vu la délibération du conseil communal du 11 novembre dernier, et l'article 20 de la loi du 2 mars 1836,

Arrête: Il sera procédé, le 16 janvier prochain, à l'élection de deux membres du conseil communal de la ville de Liège en remplacement de M. Sironx et Hubard, nommés membres de la députation permanente du conseil provincial.

En conséquence, MM. les électeurs sont invités à se réunir ledit jour, à neuf heures du matin, dans les locaux ci-dessous désignés, savoir:

- Les électeurs du quartier du Sud, inscrits sous les lettres A inclus J (première section), à l'hôtel de ville, où sera établi le bureau principal (1);
Ceux du même quartier, à partir de la lettre K jusqu'à la fin de la liste (deuxième section), à la salle académique de l'Université (2);
Ceux du quartier de l'Ouest (troisième section), au local de l'ancienne église de Ste. Ursule;
Ceux du quartier du Nord (quatrième section), à la Halle des Drapiers;
Ceux du quartier de l'Est (cinquième section), au local de l'école communale des Récollets.

Cette dernière section étant inférieure à 200, on a dû, conformément à l'art. 22 de la loi, y adjoindre un certain nombre d'électeurs du quartier du Sud les plus rapprochés de celui de l'Est.

Extrait de la loi communale.

- Art. 30. L'appel nominal est fait par ordre alphabétique.
Chaque électeur, après avoir été appelé, remet son bulletin écrit et fermé au président, qui le dépose dans une boîte à deux serrures, dont les clefs sont remises, l'une au président, l'autre au plus âgé des scrutateurs. Le président refusera de recevoir les bulletins qui ne sont pas écrits sur papier blanc et non colorié; en cas de contestation, le bureau en décidera.
Art. 37. Sont nuls les bulletins qui ne contiennent aucun suffrage valable, ceux dans lesquels le votant se fait connaître, ainsi que ceux qui ne sont pas écrits à la main.
Art. 40. Sont nuls tous les suffrages qui ne portent pas une désignation suffisante; le bureau en décide, comme dans tous les autres cas, sauf recours à la députation permanente du conseil provincial.
Messieurs les électeurs sont prévenus que, pour être admis dans l'assemblée, ils doivent être porteurs de leurs lettres de convocation ou d'un billet d'entrée délivré par le président du collège ou de la section.
A l'hôtel de ville, le 7 décembre 1836.
Le président, Louis JAMME. Par le collège le secrétaire, DEMANY.

(1 et 2) A l'exception des électeurs que l'on a dû adjoindre à ceux du quartier de l'Est pour compléter le nombre prescrit, et qui sont:

- MM. Dothée, A. J., Pont des Arches, n° 959; — Dechamps, M., rue Neuvice, 967; — Dusausoit, A. J., sur Meuse, 372; — Dewandre, F. J., sur Meuse, 355; — Hanesse, C. J., sur Meuse, 370; — Lhoest, G., sur Meuse, 384; — Lassus, Ph., Pont des Arches, 957; — Lambinon, D. J., rue Neuvice, 965; — Martiny, J. H., rue Neuvice, 968; — Musch, P. D., sur Meuse, 374; — Malaise, P. J. T., Pont des Arches, 964; Pirlot, rue Neuvice, 962; — Smesters, E., Pont des Arches, 961; — Simon, sur Meuse, 368; — Vela H., Pont des Arches, 955.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi 12 décembre, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus, la première représentation des ACTIONNAIRES, ou SOCIÉTÉS ANONYMES, vaudeville en un acte de MM. Scribe et Bayard. — La 4^{me} représentation de MOIROUD et Cie, vaudeville en un acte. — Le ROSSIGNOL, grand opéra en un acte, musique de Lebrun. — KELLY, vaudeville en un acte.

Demain mardi, la 2^{me} représentation du DIEU ET LA BAYADÈRE, grand opéra. Incessamment la première représentation d'une POSITION DÉLICATE.

Alors Chardon, général d'avant-garde, très-aimé de l'empereur, se hasarda à prendre la parole. — « Sire, dit-il, je crois que le général Vandamme dort encore; nous avons bu ensemble hier au soir quelques bouteilles de vin du Rhin à la santé de Votre Majesté, et sans doute... »

« Général, il a bien fait de boire hier à ma santé, interrompit l'empereur sévèrement, mais aujourd'hui il a tort de dormir quand il sait que je l'attends. »

Chardon offrit de dépêcher un de ses aides-de-camp à son compagnon d'armes; l'empereur s'y opposa en lui disant: « Laissons dormir Vandamme, plus tard je lui parlerai. Mais en ce moment Vandamme parut: »

« Ah! ah! monsieur, lui dit l'empereur aussitôt qu'il l'eut aperçu, il paraît que vous avez oublié l'ordre que j'ai donné hier? » — Sire, c'est la première fois que cela m'arrive, et je puis assurer à Votre Majesté...

« C'est bien, monsieur, mais dans la crainte que cela ne vous arrive une seconde fois, vous irez combattre sous les drapeaux du roi de Wurtemberg; peut-être pourrez-vous demander aux Allemands une leçon de sobriété. »

Vandamme s'éloigna, non sans dissimuler le chagrin que lui faisait éprouver cette disgrâce, et il se rendit le même jour au corps d'armée wurtembergeois, où tout le temps qu'il y resta, il y fit des prodiges de valeur. Après la campagne, il revint auprès de l'empereur, la poitrine couverte de décorations et porteur d'une lettre du roi Frédéric à Napoléon qui, après l'avoir lue, dit à Vandamme: « Général, n'oubliez jamais que si j'aime les braves, j'en aime pas ceux qui dorment quand je les attends. » Ensuite il lui serra la main et l'invita à déjeuner ainsi que Chardon à qui cette rentrée en grâce fit autant de plaisir qu'à son ami.

XLI. PROPOS D'UN SOLDAT SUR M. DE TALLEYRAND.

Pendant la campagne d'Espagne, M. de Talleyrand, mandé par l'empereur qui s'attendait à des négociations diplomatiques, alla à Varsovie, les chemins étaient si difficiles, que la voiture du vieux ministre des affaires étrangères s'embarba horriblement auprès de Varsovie; elle attira l'attention de quelques soldats qui passaient et qui demandèrent quelle était la personne renfermée dans cet équipage; quand on la leur eut nommée, un d'entre eux s'écria: « Venir dans ce chien de pays! ce gaillard-là a mal pris son temps; ce n'est pas sous un empereur comme le nôtre qu'on peut faire de la diplomatie dans la boue. »

ETAT CIVIL DE LIEGE. DU 10 DECEMBRE.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.
Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, savoir : Lambert Joseph Ha-

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La commission des Redoutes a l'honneur d'informer les membres de la Société, que la PREMIERE REDOUTE aura lieu mercredi prochain, 14 courant.

MAGASIN

SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS.

Mme. GILLON-NOSENT, de retour de Paris, a l'honneur d'annoncer qu'elle a fait choix d'un bel assortiment d'objets de QUINGAILLERIE FINE, et BIJOUTERIE en DORÉ, tels que Boucles d'Oreille, Broches, Boucles de ceinture, Porte-Bouquets, Cassolettes, Croix, Lorgnon et Lorgnettes de Spectacle, Broches pour Schals et Serre-Boa, Carnets pour Bal et autres, en Ivoire, Ecaille et Nacre, Eventails, Portefeuilles, Tabatières, Nécessaires pour hommes et pour femmes, garnis en argent, en Vermeil et en acier, Boîtes à lettres, Trésors, Caves à odeurs et à liqueurs, Boîtes à Gants et à Thé, Lecteurs, Dévidoirs, Métiers à broder, Flacons de différentes couleurs avec chaîne et autres, Bourses riches, Réseaux, Fleurs, Coiffures, dessous de Chapeaux, Sacs, Sautoirs, Manchons, Echarpes Mantilles en Satin broché et brodé, Broches et Coils en mousseline brodée, Tabliers nouveaux, Cravattes, Echarpes pour hommes, Gilets en satin et en étoffe brochée, Gants, Chaussettes, Bas de Soie pour hommes, femmes et enfants, Mitaines, Bretelles, Jarretières, Gabas en paille et en drap, Peignes de toutes qualités, Jeux de dames, Domino, Lotto, Echecs, et autres.

On trouve au même magasin un assortiment de PARAPLUIES provenant d'une des meilleures fabriques de Paris. On y trouve également un assortiment d'objets d'ETRENNES, en cartonage, Surprises, etc. ainsi qu'un beau choix d'articles en BRONZE.

JEMEPPE SUR-MEUSE.

LA PLACE D'INSTITUTEUR PRIMAIRE DE JEMEPPE est VACANTE, les candidats peuvent se présenter, munis de leurs titres, à la maison commune, les 11, 15 et 18 du courant, de 2 à 4 heures de l'après-dînée.

Le sieur Toussaint VALENTIN, domicilié à Liège, ci-devant maréchal ferraier, maintenant sans profession, fait connaître au public, qu'il a révoqué la procuration par lui donnée au sieur Servais Felix Hardy, avocat à Liège, par acte passé devant maître LAMBINON, notaire à Liège, le 7 juin 1835, y enregistré le 9, ainsi que toute autre procuration quelconque, qu'il pourrait avoir donnée au susdit Hardy. — Liège le neuf décembre 1835

VENTE DE BOIS SCIÉS.

LUNDI 19 décembre 1836, à neuf heures précises, et le lendemain, s'il y a lieu, dans le chantier du S. L. DELVAUX sur Avroy, on vendra UNE TRÈS GRANDE ET TRÈS BELLE PARTIE

DE BOIS SCIÉS,

savoir : Une quantité considérable de planches, quartiers, barreaux et feuillots de chêne, fort secs propres à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 16, 17 et 18 pieds; une grande quantité de vèrres, terrasses et posselets, de planches et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc et de sapin, beaux horrons de frêne, de 1 1/2 et 3 pouces, fort secs; horrons de chêne, de cerisier, de noyer, de houleau et de hêtre, très belles poutres et quatre vernes, etc. etc. ARGENT COMPTANT.

ALBUM DES THEATRES

PAR MM. GUYOT, E. BLAZE ET A. DEBACQ. Chaque livraison contient quatre gravures, avec encadrements variés, un frontispice et quatre pages de texte, lettres ornées, etc. Toutes les pièces à succès seront gravées et formeront un volume résumant l'histoire du théâtre pendant un an. Prix d'une livraison, 30 centimes. Un volume de 20 livraisons, 80 gravures, 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste. On souscrit à Paris, rue du Faubourg Saint Martin, n. 55. — Affranchir. On peut se procurer à la même adresse : Le Chasseur au chien d'arrêt, par M. E. Blaze, 1 vol in-8°, 7 fr. 50 c. et 9 fr. par la poste.

TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.

AVEC UNE COLLECTION D'ÉPURES, COMPOSÉE DE 60 PLANCHES,

PAR G.-F.-A. LEROY,

Professeur à l'École Polytechnique, maître de conférences à l'École Normale, chevalier de la légion d'honneur, etc.

Cet ouvrage ne coûtera que 12 francs au lieu de 22, prix de l'édition de Paris. Il paraîtra en 12 livraisons comprenant chacune 5 planches et des feuilles de texte; le prix de chaque livraison est D'UN FRANC.

La première paraîtra au plus tard le 10 décembre prochain, les autres se succéderont de quinze en quinze jours. L'impression se fera sur papier vélin et en caractère cicéro, le format sera in-4°; de cette manière nous produirons un beau volume avec planches, pareil à celui publié à Paris; en outre nous apporterons tous les soins possibles pour éviter les fautes typographiques, les épreuves seront revues par un professeur de mathématiques.

On souscrit à Liège, chez Dominique AVANZO et Cie., éditeurs, rue de l'Université. 571

L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANVERSOISE pour L'ÉCLAIRAGE AU GAZ D'HUILE DE RÉSINE, a l'honneur de prévenir messieurs les actionnaires qu'elle paiera le 1er janvier prochain les intérêts échus sur les 40 0/0 versés sur ses actions, à Anvers chez M. Joseph J. LEGRELLE et à Bruxelles à la Banque de Belgique. 558

BELLE MAISON DE COMMERCE

SISE RUE CHAUSSÉE DES PRÉS, N° 361,

A LOUER POUR LE NOEL PROCHAIN.

L'occupant actuel de cette maison se désistant de son commerce de Mercerie, en cède maintenant tous les articles à plus bas prix que ceux de facture. 556

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, invite les contribuables à venir, sans retard, solder leurs contributions de cette année.

Il prévient aussi les contribuables qui n'ont pas encore touché la restitution du chef de la subvention de guerre, à se présenter avant la fin de ce mois, à son bureau, munis de leurs quittances de l'exercice 1835. Liège, le 10 décembre 1836.

AVIS

AUX MARCHANDS DE BOIS, AUX MAITRES DE FORGE ET DE HOUILLÈRE.

Le JEUDI 22 décembre 1836, à 10 heures du matin, le notaire GUÉNAIR, résidant à Hermalle sous-Luy, adjugera publiquement chez M. Dessart, à la Mallieue, commune du dit Hermalle, UNE SUPERBE COUPE DE TAILLIS, croissant dans la forêt d'HERMALLE, située commune de Clermont, appartenant à M. le comte Constantin DE GELOES DE Eysden.

Cette coupe, dont le taillis est âgé de 22 ans, essence bien mêlée de chêne, charme et bouleau, renferme beaucoup d'étançons et contient 36 HECTARES 85 ARES, divisés en 18 portions. — Elle occupe un terrain bien plat et est d'une vidange très facile à la Meuse, dont elle est peu distante, n'en étant séparée que par une pente douce et facile au transport.

Plus il adjugera une COUPE DE TAILLIS croissant dans le bois de Houppelle-Loup, situé commune d'Ouffet, dont la contenance qui sera plus positivement indiquée à la vente, est d'environ 6 HECTARES.

L'adjudication aura lieu à CRÉDIT, moyennant caution et certificateur de caution, et sous les mêmes conditions que les ventes des coupes des bois du gouvernement. 567

VENTE D'IMMEUBLES.

Le JEUDI 15 décembre 1836, à 10 heures du matin, chez M. DEWEZ, à Fouron-le-Comte, à la requête des enfants W. VANDEBERG du même lieu, il sera exposé en vente publique par le ministère de M. FLEGHET, notaire à Warsage, les immeubles, dont le détail suit, situés audit Fouron-le-Comte, savoir :

1° UNE MAISON, granges, écuries, étables, BATIMENT DE DISTILLERIE, cour, jardin, prairie bien arborée et autres dépendances, le tout tenant ensemble, d'une surface de 11 verges 3 petites, in het Structji, joignant au chemin, à Bykens et Ruttens.

2° UNE BELLE GRANGE neuve avec la prairie y appartenant, en bas du village, mesurant 2 verges 15 1/4 petites, joignant à Delfosse et aux enfants Belboom.

3° UN BOIS mesurant un bonnier 16 verges, dit Hoogbosch, joignant à M. le baron de Loë et à Fryns. Ce bois se vendra en 3 lots.

S'adresser audit notaire, en son étude, à Warsage, pour connaître les conditions de cette vente. 547

BOURSES.

PARIS, LE 10 DECEMBRE.

Table of exchange rates for Paris, Dec 10, 1836. Includes rates for various currencies like Esp. D. diff. s. int., Napl. Cert. Falc., etc.

LONDRES, LE 9 DECEMBRE.

Table of exchange rates for London, Dec 9, 1836. Includes rates for 3 p. consolidés, Bel. em. 1832 C. D., etc.

AMSTERDAM, LE 10 DECEMBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, Dec 10, 1836. Includes rates for Holl. Dette active, Dito 2 1/2, etc.

ANVERS, LE 10 DECEMBRE.

Table of exchange rates for Antwerp, Dec 10, 1836. Includes rates for ANVERS. Det. activ., Det. diff., etc.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, London, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 10 DÉCEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été très-fermes à notre bourse. Ardoin ouvert 19 1/4 3/8 1/2 5/8 3/4 et reste 19 7/8 cours au comptant. Primes à un mois 21 dont 1 p. c. P. On a fait beaucoup d'affaires.

On a été très ferme aujourd'hui en fonds d'Espagne. Ardoin ouvert 20 1/8 1/4 3/8 et resté 20 1/4 cours.

BRUXELLES, LE 10 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates and actions for Brussels, Dec 10, 1836. Includes rates for Emp. Rotsch., Fin cour., etc.

VIENNE, LE 2 DÉCEMBRE.

Métalliques, 103 1/2 — Actions de la banque, 1360.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 9 DÉCEMBRE.

Le schooner anglais Martha Caire, venant de Séville, ch. de fruit. DU 40. Le 3 mats américain Morea, ven. de New-Orléans, ch. de 440 boucs sauts tabac.

PLAGE D'ANVERS, LE 10 DÉCEMBRE.

VENTES. Café. — Les ventes se composent de 150 balles St Domingue ordinaire à 31 1/2 cents. 100 b. Brésil à 32 1/2. 60 b. Batavia vert à 33 3/4. 25 b. Chérifon beau à 34 3/4. Sucre brut. — On a traité environ 800 caisses Hayane blond de 17 1/2 à 19 1/8 pav. étranger. Sucre raffiné. — On a cité 19,000 kilos pains sans papier à prix tenu secret. Cuirs. — 3,600 Montevideo, du poids de 11 à 15 kilos, ont été traités à des prix non indiqués. Fruits. — Il s'est fait environ 5,000 cabas figues de Faro et Comadre, à prix divers.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.